

APPEL À CANDIDATURES

FACULTÉ D'AMÉNAGEMENT,
D'ARCHITECTURE, D'ART ET DE DESIGN
(FAAAD)

CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA (NIVEAU 1 ET 2)

CANDIDATURES INTERNES

Faculté d'aménagement,
d'architecture d'art et de design



UNIVERSITÉ
LAVAL

L'Université Laval s'est vue octroyer de nouvelles chaires de recherche du Canada (CRC). Après le concours de janvier dernier, le VRRCI lance le deuxième concours pour lequel 15 chaires sont disponibles. L'Université souhaite dédier 7 de ces chaires à des personnes s'identifiant comme appartenant à des minorités visibles et 2 à des personnes s'identifiant comme personnes handicapées.

LA FAAAD POURRA SOUMETTRE :

- 3 dossiers CRSH - 2 (junior)
- 2 dossiers chacun CRSNG- 1 (sénior) et 2 (junior)
- 2 dossiers IRSC - 1 (sénior)
- 6 dossiers IRSC - 2 (junior)

La FAAAD souhaite profiter de ce concours pour encourager les mises en candidature, pour des chaires nommées ci-haut, de personnes provenant de l'interne, à savoir des professeurs. es réguliers.es impliqué.es activement dans la recherche d'un des domaines de notre Faculté. Le concours est aussi ouvert à l'externe dont les détails (profils recherchés et processus de sélection) sont présentés dans une annonce spécifique.

Il est à noter que le processus de sélection diffère légèrement selon qu'il s'agisse de candidatures provenant de l'interne ou de l'externe.

Cet appel est ouvert à toutes les candidatures bénéficiant de l'appui de la direction de l'école d'attache, soit l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional (ESAD), l'École d'architecture, l'École d'art ou l'École de design. Les candidatures doivent offrir une contribution significative potentielle au déploiement de la recherche dans une des



disciplines de notre Faculté. L'avancement des connaissances et la mise en valeur des disciplines du projet, qui nous caractérisent, constituent un atout.

Des exigences précises ont été définies par le programme de CRC quant au processus de recrutement des candidats et candidates. Tous les paliers de décision (institutionnel, facultaire et départemental) sont tenus de suivre ces nouvelles exigences sous peine de se voir retirer une chaire, et ce, jusqu'à trois ans après son attribution.

ENGAGEMENT DE L'UNIVERSITÉ ENVERS L'ÉQUITÉ, LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION

Conformément à ses propres politiques de recrutement, notamment au « Programme d'accès à l'égalité d'emploi », l'Université Laval favorise l'excellence de la recherche et de la formation en recherche et garantit l'égalité des chances à toutes les candidates et tous les candidats. Elle appuie le principe énonçant que l'excellence et l'équité sont compatibles et complémentaires.

Ainsi, l'Université Laval a défini son plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion en vue d'accroître la représentativité des femmes, des Autochtones, des personnes en situation de handicap et de celles appartenant aux minorités visibles aux postes de titulaires de Chaires de recherche au Canada (CRC) au sein de notre institution.

En conséquence, le présent concours est ouvert à toutes les candidatures dont celles des personnes issues de groupes minorisés à savoir, les femmes, les Autochtones, les personnes en situation de handicap et les personnes appartenant aux minorités visibles. Cependant, en raison d'une sous-représentativité des personnes appartenant aux minorités visibles et des personnes en situation de handicap, les candidatures des personnes s'identifiant comme appartenant à l'un et/ou l'autre de ces deux groupes seront priorisées à niveau d'excellence comparable.

Pour les chaires de recherche de niveau 1, les personnes candidates sont des chercheuses et chercheurs exceptionnels, reconnus par leurs pairs comme des chefs de file mondiaux dans leur domaine. Elles doivent proposer un programme de recherche original, novateur, de la plus haute qualité et avoir des compétences en enseignement et supervision d'étudiants de cycles supérieurs.

Pour les chaires de recherche de niveau 2, les personnes candidates sont de nouvelles chercheuses ou de nouveaux chercheurs, reconnus par leurs pairs pour leur potentiel ou leurs accomplissements dans leur domaine. Elles doivent proposer un programme de recherche porteur et novateur tout en faisant preuve d'intérêt et de compétences en enseignement. Elles doivent être actives dans leur domaine depuis moins de 10 ans au moment de la mise en candidature.

Les candidats qui ont obtenu leur diplôme le plus avancé plus de 10 ans auparavant (et dont la carrière a été interrompue pour des raisons mentionnées ci-dessous) peuvent faire examiner leur admissibilité à une chaire de niveau 2 au moyen du processus de justification de la chaire de niveau 2 du Programme. Pour obtenir plus d'information, prière de communiquer avec [Jean-Philippe Marquis](#) au Vice-rectorat à la recherche, la création et l'innovation de l'Université Laval.

Interruptions de carrière

Dans le respect des valeurs de diversité et d'équité, l'Université Laval reconnaît que les interruptions de carrière comme un congé parental, un congé de maladie prolongé, une formation clinique, des soins à un membre de la famille ainsi qu'un handicap peuvent avoir un effet sur la productivité et les réalisations en recherche. Les candidates et candidats sont ainsi invités à identifier et expliquer, le cas échéant, ces effets afin qu'ils soient pris en compte lors de l'évaluation de leur candidature. De plus, des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes en situation de handicap en fonction de leurs besoins dans le cadre de ce concours, et ce, en toute confidentialité. Si vous avez besoin d'une mesure d'adaptation, nous vous invitons à communiquer avec la personne ressource en équité aux coordonnées ci-dessous.

À la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design (FAAAD), la représentante en équité est : [Johanne Brochu](#)

EXIGENCES

La personne provenant de l'interne choisie par le comité de sélection facultaire devra franchir avec succès une sélection interne à l'Université Laval (voir les critères de la [grille d'évaluation](#)) et une évaluation par le Programme de CRC.

Pour en savoir plus sur le programme et les critères d'admissibilité des candidates et candidats, veuillez consulter le site Web : [Programme de chaires de recherche du Canada](#)

Plus particulièrement, le dossier de candidature devra faire état d'un programme de recherche qui :

- Favorise une articulation étroite et originale de la recherche à l'enseignement et à la pratique.
- Explore des approches originales et innovatrices contribuant à la définition et à la mise en valeur de la spécificité d'une ou des disciplines de la FAAAD.
- Ouvre sur une contribution significative sur les principes et les modalités de la mise en œuvre des approches intégrées (interdisciplinarité et transdisciplinarité).
- Montre un solide potentiel d'articulation et d'intégration des différentes disciplines de la FAAAD.



RÉCEPTION DE CANDIDATURE

- Soumission du dossier complet :
Date limite : **24 mai 2019 à midi.**
- Acheminer votre dossier au [vice-décanat](#) ou toutes demandes d'informations.

CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les éléments demandés et décrits sont [sur le site du VRRCI](#) dont voici un tiré à part :

- Un curriculum vitae. Utilisez le CV des CRC lequel comporte deux sections, soit :
 - Le formulaire de CV des CRC disponible dans le [Portail des CRC](#).
 - L'annexe du CV tel qu'exigé aux pages 4 à 7 du formulaire de CV.
- Le [formulaire d'auto-identification de l'UL](#) (voir annexe 3 du document PDF). Les renseignements fournis sont traités en toute confidentialité.
- Une description complète ou sommaire du programme de recherche (3 à 6 pages) tel qu'exigé aux sections 2a à 2f du [Formulaire de mise en candidature d'une CRC](#).

Le comité de sélection facultaire demande les éléments suivants :

- Lettre de motivation établissant notamment la pertinence et les retombées du programme de recherche et d'enseignement... entre 2 et 3 pages.
- Programme de recherche détaillé et ses principales articulations à l'enseignement ainsi que son déploiement dans le temps (principaux jalons d'un échéancier).

Information sur les dates des rencontres des comités de sélection facultaire

- Sélection facultaire : semaine du 24 juin 2019
- Soumission au VRRCI : 11 juillet 2019

Le comité de sélection facultaire sera composé au minimum d'un représentant de chacune des écoles de la FAAAD, de la vice-doyenne et du doyen ainsi que de la représentante facultaire en équité. Parmi les membres du comité, on comptera au moins une personne d'un des quatre groupes sous-représentés (femmes, Autochtones, personnes en situation de handicap et personnes appartenant aux minorités visibles).



NOTE IMPORTANTE POUR LE PRÉSENT CONCOURS DE CHAIRE DE RECHERCHES DU CANADA

Le VRRCI a reçu une enveloppe additionnelle substantielle du Fond Canadien à l'innovation (FCI) volet Fonds des leaders John R Evans (FLJE) de 2; ces fonds peuvent supporter l'achat d'équipements pour une chaire de recherche du Canada (CRC).

Cela peut donc être pris en compte dans l'élaboration d'un projet de CRC à soumettre dans le présent concours dont la date limite est le 24 mai prochain. Aussi, cette possibilité d'ajout d'un FCI à un projet de chaire est offerte aux candidatures provenant de l'interne.

À cette étape, un budget précis et détaillé n'est pas requis; le volet FCI d'un projet de CRC sera détaillé une fois retenu par l'Université pour le dépôt au SPIEE (organisme fédéral qui accorde au final les chaires). Ainsi, si un projet est sélectionné par l'Université, la candidate ou le candidat recevra de l'aide pour peaufiner la demande FCI par la faculté et par le VRRCI.